

mercial avec les pays de l'Est, bien que celui-ci ait diminué en proportion de la valeur totale des échanges.

Au cours de l'année, le Canada a eu des consultations commerciales bilatérales avec l'Union soviétique, la Tchécoslovaquie et la Hongrie.

Le Ministère a poursuivi activement son programme de promotion des exportations au moyen de foires et de missions. Il a notamment monté des stands canadiens aux foires nationales de tous les pays de la région. Il a organisé l'envoi et l'accueil de missions dans divers secteurs, y compris le matériel pétrolier et gazier, le matériel de protection de l'environnement et la coopération dans des tiers marchés.

En janvier, le ministre d'État (Céréales) s'est rendu en Union soviétique pour des consultations. Le Canada a accueilli des sous-ministres de la RDA, de la Roumanie et de la Tchécoslovaquie.

Le monde des affaires canadien a manifesté un intérêt croissant pour l'Union soviétique. Le fer de lance de cette impulsion est le processus de restructuration, la *perestroïka*, et plus précisément les coentreprises qui permettent la participation accrue des pays étrangers dans l'économie soviétique. En mars 1989, des entreprises canadiennes et soviétiques avaient signé dix ententes de coentreprise et poursuivaient leurs pourparlers sur des dizaines d'autres. Par suite de la décentralisation et de la libéralisation de l'économie soviétique, les investissements directs d'entreprises canadiennes dans ce pays ont ajouté une autre dimension aux relations commerciales du Canada avec l'URSS. La diversification de la nature des échanges commerciaux ainsi que des secteurs d'activité a obligé le Ministère à aider davantage les exportateurs canadiens.

#### **Relations universitaires, culturelles et scientifiques**

Par suite de la négociation d'un nouveau programme biennal d'échanges universitaires, scientifiques et culturels avec l'URSS, les contacts informels entre savants, experts et étudiants diplômés canadiens et soviétiques se sont poursuivis. En 1988, 20 chercheurs et étudiants soviétiques sont venus au Canada grâce à l'appui financier que le gouvernement fédéral leur a accordé dans le cadre du programme, et un nombre égal d'universitaires et d'étudiants canadiens ont fait des études en URSS. L'expédition à skis dans l'Arctique, manifestation de la coopération canado-soviétique dans les domaines des sciences de l'Arctique et des affaires circumpolaires, a été menée à bonne fin, et le premier ministre d'URSS a investi les aventuriers de l'Ordre de l'amitié entre peuples, une dignité soviétique très prestigieuse.

L'Aventure physiforme, un projet novateur dans le cadre duquel cinq villes soviétiques et cinq villes canadiennes sont jumelées et rivalisent pour accumuler le plus grand nombre de points d'activité physique par leurs citoyens durant 20 minutes, a suscité beaucoup d'intérêt dans les 10 villes qui y ont participé. Le Canada et l'URSS ont signé un protocole d'entente dans le domaine des sports et ont poursuivi leurs entretiens en vue de conclure un accord de coproduction de films. Le Canada a en outre signé avec la Bulgarie un protocole d'entente portant sur les relations universitaires, les sports et les affaires culturelles, et a poursuivi ses pourparlers pour en venir à un accord semblable avec la Tchécoslovaquie, la Pologne, la Roumanie et la République démocratique allemande.

L'exposition itinérante de la collection Firestone, qui a été chaleureusement accueillie en Hongrie, en Roumanie, en

Tchécoslovaquie et en URSS, la tournée en Pologne de l'Orchestre des jeunes de Calgary et la tournée en Hongrie d'Aurora Borealis, adepte de l'art vidéo canadien, ont compté parmi les initiatives culturelles marquantes du Canada en Europe de l'Est. L'exposition des oeuvres d'Alex Colville a attiré un public en Yougoslavie et en Hongrie. Le Ministère a appuyé la visite au Canada de journalistes polonais et yougoslaves réputés. Des films canadiens étaient en lice dans divers festivals du film en Europe de l'Est et certains ont été primés; ils ont en outre souvent été l'objet de critiques fort élogieuses. Le Musée du Québec a monté avec succès une exposition de chefs-d'oeuvre du Musée des beaux-arts de Prague et du Musée national d'ethnographie des peuples de l'Union soviétique. De plus, le Musée de la Civilisation à Québec a présenté une exposition conjointe sur les peuples de la Sibirie septentrionale, qui a été très bien accueillie. Plusieurs autres musées négocient actuellement la présentation d'expositions au Canada et en Europe de l'Est. Le programme d'études canadiennes dans diverses universités d'Europe de l'Est bénéficie d'appuis sous la forme de dons de livres et de visites de la part de professeurs et d'auteurs canadiens qui participent à des symposiums sur la littérature canadienne moderne.

#### **Immigration**

Au cours de l'année écoulée, le Ministère a réussi à faire avancer sensiblement le dossier de la réunion des familles d'Europe de l'Est. Le nombre de cas où le Ministère a dû intervenir a diminué dans tous les pays de la région, sauf en Roumanie, et tous les cas que le gouvernement canadien a soumis aux autorités soviétiques et polonaises ont été réglés dans le sens voulu. De plus en plus, les familles de la région sont réunies sans l'intervention du gouvernement canadien. Au total, 14 680 personnes d'Europe de l'Est et d'URSS ont émigré au Canada en 1988.

#### **Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe**

La réunion de suivi de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE), tenue à Vienne, a été menée à bonne fin le 19 janvier 1989. Le Document de clôture de Vienne a marqué d'importants progrès dans tous les domaines relevant de la CSCE et jeté de solides fondements sur lesquels poursuivre la recherche de la stabilité et la sécurité en Europe.

Pendant plus de deux ans de négociations difficiles, le Canada a joué un rôle important, insistant pour que tous les 35 États membres s'acquittent mieux de leurs engagements envers la CSCE et pour que la CSCE adopte un document final mesuré et substantiel.

Dans le domaine des droits de la personne et de la coopération humanitaire, les dispositions les plus importantes du Document de clôture prévoient notamment:

- des engagements plus fermes concernant le droit des citoyens de promouvoir les droits de la personne et de contrôler le respect des engagements de leur gouvernement;
- la liberté de religion, y compris le droit à des lieux consacrés au culte, à des institutions religieuses, à des fonds pour les communautés religieuses, à une instruction religieuse et à l'utilisation de publications et d'autres documents, ainsi que le droit de voyager et d'avoir des rapports avec des homologues ailleurs;
- le droit à la protection contre l'arrestation, la détention et l'exil arbitraires et contre l'usage abusif de pratiques psychiatriques;